LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 17 décembre 2018 ∗ N° 24

Lettre rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI
en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés »

SOMMAIRE

POLITIQUE DU HANDICAP **2**
Conférence nationale du handicap (CNH) 2
LOIS DE FINANCES **2**
Projets de lois de finances pour 2019 (PLF et PLFSS) 2
LOGEMENT **4**
Loi Évolution du logement, de l'aménagement numérique (dite loi « ELAN ») 4
MOBILITÉ **5**
Projet de loi d'orientation des mobilités 5
DÉPENDANCE ET PERSONNES AGÉES **5**
Grand âge et autonomie 5
PROCHES AIDANTS **6**
Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants 6
SANTÉ **7**
Accès aux soins des personnes en situation de handicap 7
Transports sanitaires et médico-sociaux 8
SCOLARISATION **9**
Ensemble pour l'école inclusive 9
Projet de loi « Pour une école en toute confiance » 10
EMPLOI **10**
Concertation sur l'offre de service d'accompagnement à l'emploi 10
Mission d'information sur le handicap dans la fonction publique 11
JUSTICE **11**
Projet de loi justice 2018 - 2022 11
VIE ASSOCIATIVE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **11**
GILETS JAUNES ET HANDICAP **12**
Guide pratique sur la Convention internationale relative aux droits des pers. handicapées **13**
CALENDRIER PRÉVISIONNEL **13**

POLITIQUE DU HANDICAP

Conférence nationale du handicap (CNH) *3 décembre 2018*	**La conférence nationale du handicap a été lancée le 3 décembre 2018 à l'Élysée** par le comité de pilotage, en présence de Sophie Cluzel et avec un passage de Mme Brigitte Macron. Dans le cadre de cette Conférence nationale du handicap, **5 chantiers nationaux vont être lancés** : 1. Rénover la prestation de compensation du handicap. 2. Mieux prendre en charge les besoins de compensation des enfants. 3. Trouver des alternatives aux départs non souhaités en Belgique. 4. Interroger le statut et la gouvernance des MDPH. 5. Assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap dans la construction des politiques publiques. **Des rencontres seront organisées en région avec des ministres et des événements locaux pourront être labellisés « CNH ».** **La conclusion de cette conférence nationale est prévue à la fin du 1er semestre**, en présence du Président de la République.
	MOBILISATION APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap participe au comité de pilotage** de cette CNH **en défendant une position ferme afin que les conclusions de cette conférence nationale répondent aux principales préoccupations des personnes en situation de handicap**, et ne soient pas un simple exercice de communication du Gouvernement et de la présidence de la République. **À noter que nous avons enfin obtenu que le sujet de la compensation soit à l'agenda politique** et cela, grâce à notre mobilisation ces dernières années. Sur la représentation des personnes en situation de handicap, nous nous mobilisons avec le comité d'entente pour que **nos associations soient considérées comme un acteur incontournable représentatif**.
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier de presse de présentation CNH : [cliquez ici]

LOIS DE FINANCES

Projets de lois de finances pour 2019 (PLF et PLFSS) *Fin des débats parlementaires le 21 décembre 2018*	**Les projets de loi de finances 2019 (PLF) et de financement pour la sécurité sociale 2019 (PLFSS) sont en cours de discussion au Parlement depuis le mois d'octobre.** L'adoption du PLFSS s'est faite définitivement le 4 décembre et l'adoption du PLF est prévue pour le 20 décembre. **Le PLF prévoit notamment :** ▪ l'augmentation de l'AAH de 40 € au 1er novembre 2019 ; ▪ la suppression du complément de ressources de l'AAH (avec maintien pour les bénéficiaires actuels pendant 10 ans) ; ▪ la suppression de la revalorisation légale d'avril 2019 de l'AAH e sa revalorisation minimale à 0,3% en 2020 ; ▪ le quasi-gel des pensions d'invalidité et des prestations sociales indexées à un montant de 0,3 %, taux inférieur à l'inflation.
	Le Sénat a supprimé l'article relatif à la suppression du complément de ressources contre l'avis du gouvernement. Il risque d'être réintroduit lors de la commission mixte paritaire en décembre

	Deux nouveautés ont été apportées dans le cadre du débat parlementaire sur le PLF : - l'Assemblée nationale a **rétabli la prime d'activité pour les travailleurs handicapés bénéficiant de la prime d'invalidité** (qui en bénéficiaient antérieurement) ; en revanche pas de nouvelles entrées ; - un amendement gouvernemental a été introduit au Sénat portant **suppression du Fonds national d'accessibilité universelle (FNAU)** et reversement des sanctions des ERP non accessibles au profit du budget de l'État et de la mise en place d'actions en faveur de l'accessibilité. **S'agissant du PLFSS**, une nouvelle disposition a été introduite suite à une proposition d'amendement par APF France handicap : **la prise en compte de la place du vécu patient dans l'extension du dispositif de paiement à la qualité des établissements de santé.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Sur les ressources : Dès septembre, **APF France handicap a vivement dénoncé la suppression du complément de ressources** prévue par l'article 83 du PLF 2018 à travers : - des **auditions et plusieurs échanges avec des parlementaires** ; - des propositions d'amendements diffusés aux députés et aux sénateurs - l'envoi d'un **message national** aux députés et sénateurs, assorti de témoignages vidéo ; - la **présence physique d'APF France handicap dans l'hémicycle** début novembre le jour du vote des crédits de la Mission « Solidarités, insertion et égalité des chances » ; - une communication à vocation médiatique sur les réseaux sociaux et dans la presse. Le comité d'entente et le CNCPH se sont également positionnés contre cet article. **Le rétablissement de la prime d'activité pour les bénéficiaires salariés de pension d'invalidité fait suite à notre mobilisation notamment au printemps dernier.** Sur la suppression du FNAU (Fonds national d'accessibilité universelle) : APF France handicap s'est exprimée favorablement à cette suppression, le bon fonctionnement du FNAU étant remis en cause dès sa création par des freins techniques et budgétaires. Cela devrait permettre la mise en œuvre des sanctions relatives au non dépôt ou à la non réalisation d'Ad'AP. Sur la santé : Dans le cadre du PLFSS, **nous avons adressé plusieurs propositions d'amendements**, notamment en ce qui concerne la complémentaire santé. Plusieurs d'entre eux ont été repris et défendus en commission et en séance publique, à l'Assemblée et au Sénat. Nous regrettons vivement de ne pas avoir été entendus sur notre proposition de suppression de l'article 49 qui vise à récupérer des indus d'une prestation sur le versement d'une autre prestation (AAH, APL, pension d'invalidité…). **Nous avons également obtenu que soit ôtée la mesure de pénalité en cas de non-paiement de la contribution pour la future CMU-C contributive qui vient remplacer l'ACS.** **Nous avons également soutenu un amendement inter-associatif qui a été adopté et qui vise à mieux ouvrir le dispositif d'expérimentation organisationnelle (connu sous le nom d'article 51) au secteur médico-social.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Message d'interpellation des parlementaires envoyé par APF France handicap « PLF 2019 et AAH : non au recul des droits » : [cliquez ici]

LOGEMENT

Loi Évolution du logement, de l'aménagement numérique (dite loi « ELAN ») *Loi promulguée au Journal Officiel le 24 novembre.* *Projets de textes règlementaires en cours*	**La loi ELAN a été promulguée le 24 novembre 2018 au Journal Officiel.** **Trois groupes parlementaires de l'Assemblée nationale avaient saisi le Conseil constitutionnel le 23 octobre** (représentant plus de 60 députés) **pour un recours notamment sur l'article 18** *(devenu article 64 dans la loi).* Pour rappel, cet article fixe un quota de 20 % de logements accessibles dans les immeubles neufs d'habitation au lieu de 100 % de logements accessibles jusque-là. **Le Conseil constitutionnel a rejeté ce recours** par une décision du 15 novembre dernier. **Par ailleurs, le CNCPH est actuellement consulté pour donner son avis sur les textes réglementaires de cette loi.** Un projet de décret prévoit que ***« l'installation d'un ascenseur est obligatoire dans les parties de bâtiments d'habitation collectifs comportant plus de deux étages accueillant plus de douze logements situés en étages, au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée »***. Dans l'attente de la publication des textes règlementaires, l'obligation de 100 % de logements accessibles perdure.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap s'est mobilisée pour que des groupes parlementaires saisissent le Conseil Constitutionnel**. Nous sommes en désaccord avec ces conclusions. **Nous avons décidé de poursuivre notre recours au niveau européen**, en l'intégrant dans notre démarche de réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, quelques villes – voire des organismes de logements sociaux – ont décidé de maintenir l'obligation de 100 % de logements accessibles. Nous devons **continuer à solliciter d'autres villes et promoteurs publics et privés pour construire 100 % de logements accessibles**. Enfin, **nous exprimons une vive réaction sur le projet de décret relatif à l'obligation d'ascenseur.** Le Gouvernement avait annoncé publiquement l'obligation d'un ascenseur pour tout immeuble collectif d'habitation à R+3, sans indiquer aucune restriction. **Or le projet de décret limite fortement la portée de cet engagement politique réduisant cette obligation uniquement aux bâtiments comportant plus de deux étages accueillant plus de douze logements situés en étages, au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée !**
Pour en savoir plus ☞	▪ Loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique : [cliquez ici] ▪ Décision du Conseil constitutionnel n°2018-772 DC du 15 novembre 2018 : [cliquez ici] ▪ Dossier APF France handicap sur la réclamation collective : [cliquez ici] ▪ Article Faire Face sur les ascenseurs : [cliquez ici]

MOBILITÉ

Projet de loi d'orientation des mobilités *Présentation en Conseil des ministres*	Le 26 novembre 2018, Élisabeth Borne, ministre des Transports, a présenté le projet de loi d'orientation des mobilités en Conseil des ministres. **Cette loi vise à** *« améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres, plus accessibles »*. Le projet de loi prévoit plusieurs mesures afin de **faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap** à travers : - la **gratuité** ou une **politique tarifaire préférentielle pour les accompagnateurs** dans les transports publics ; - **l'accessibilité des places de stationnement** comportant des **bornes de recharge électrique** pour les personnes à mobilité réduite ; - la publication des **données relatives à l'accessibilité des services et des parcours**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Nous avons eu régulièrement des échanges avec le cabinet de la ministre depuis plus d'un an afin de faire part de nos attentes**, notamment en matière de transports ferroviaires, d'accessibilité du métro et d'une manière générale sur les questions de mobilité des personnes en situation de handicap : transports urbains et interurbains, transports à la demande, nouvelles mobilités… **Nous analysons actuellement ce projet de loi afin de préparer des propositions d'amendements dans le cadre du débat parlementaire.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Projet de loi d'orientation des mobilités : [cliquez ici] ▪ Dossier de presse : [cliquez ici] ▪ Loi mobilités - Tout comprendre en 15 mesures clés : [cliquez ici]

DÉPENDANCE ET PERSONNES AGÉES

Grand âge et autonomie *Mission d'octobre 2018 à février 2019*	Agnès Buzyn a lancé le 1er octobre la **concertation nationale « Grand âge et autonomie », en confiant à Dominique Libault**, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, la charge d'animer cette concertation. **Il devra remettre son rapport fin février 2019 en vue de la présentation d'un projet de loi par le Gouvernement au printemps prochain.** **Les enjeux de cette concertation** : qualité de vie des personnes âgées, accompagnement de la perte d'autonomie et son financement. Une **consultation publique** a été mise en ligne du 1er octobre au 31 novembre 2018. **Dix ateliers ont été mis place,** sans y associer le secteur du handicap.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Les associations du secteur du handicap se sont mobilisées dans le but de s'inviter au débat en s'appuyant sur le socle de nos revendications** : la suppression de la barrière d'âge, quelle que soit l'origine de la déficience, le financement intégral (sans reste à charge) des aides à compensation, un financement garanti par la solidarité nationale. **Plusieurs sujets nous concernent directement** : le vieillissement des personnes en situation de handicap, les aidants, les prestations et les services, les financements, la gouvernance…

	Fin octobre, **le comité d'entente a adressé un courrier au Président de la République** pour être partie prenante de cette concertation. Nous venons de recevoir une réponse qui nous confirmer que nous serons bien associés à cette concertation, sans en préciser les modalités. APF France handicap participe, via le collectif inter-associatif des aidants familiaux, à l'atelier sur les aidants. Nous serons aussi auditionnés via le CNCPH dans l'atelier métier. Il est enfin prévu que le CNCPH soit auditionné par Dominique Libault en janvier 2019.
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation de la concertation « Grand âge et autonomie » : [cliquez ici] ▪ Lettre de mission de Dominique Libault : [cliquez ici] ▪ La consultation en ligne du Gouvernement : [cliquez ici] ▪ Courrier du comité d'entente : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse du Ministère des Solidarités et de la Santé sur les instances de concertation : [cliquez ici]

PROCHES AIDANTS

Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants *Débat à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2018*	La sénatrice Jocelyne Guidez a présenté une **proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants : un enjeu social et sociétal majeur** ». Cette proposition de loi propose notamment l'indemnisation des congés pour les proches aidants. **Elle a été adoptée par le Sénat le 26 octobre**. **L'Assemblée nationale a également adopté cette proposition de loi le 6 décembre 2018 mais en réduisant fortement ce texte de 7 mesures à 2** : l'intégration du thème des proches aidants à la négociation collective au niveau des branches professionnelles et l'expérimentation du relayage (balluchonnage), solution de répit indispensable à ceux qui assument la charge d'un proche malade, âgé ou handicapé. Le débat parlementaire va se poursuivre par une 2ème lecture au Sénat.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a été auditionnée dans le cadre du CIAAF** (Collectif Inter-Associatif des Aidants familiaux) le 20 novembre et directement le 28 novembre 2018. **Nous avons soutenu ce texte et regrettons que la proposition d'indemnisation des congés pour les proches aidants ait été supprimée par l'Assemblée nationale.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier législatif de la proposition de loi : [cliquez ici]

SANTÉ

Accès aux soins des personnes en situation de handicap *Rapport Philippe Denormandie et Marianne Cornu-Pauchet*	**En avril dernier, la ministre de la santé missionnait Philippe Denormandie et Marianne Cornu-Pauchet sur la question de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et de précarité, dans le cadre de l'article 64 du PLFSS 2018**. Ce rapport a été rendu public cet automne. **Ce rapport propose 42 mesures autour de 5 axes**. Certaines de ces mesures ont déjà été prises en compte dans le cadre du comité interministériel du handicap du 25 octobre dernier ou inscrites dans le PLFSS 2019. • **Rendre effectif le droit à une couverture santé** : rendre automatique l'ouverture du droit (CMU-C aux bénéficiaires du RSA) et son renouvellement (ACS aux bénéficiaires de l'AAH en situation de précarité). • **Rendre les soins financièrement accessibles** : offrir aux bénéficiaires de l'ACS une couverture santé aussi protectrice que la CMU-C, sans reste à charge sur leurs dépenses de santé ; réduire et harmoniser les restes à charge pour les dispositifs médicaux. • **Faciliter l'accès à la santé**. • **Mieux valoriser les spécificités de la prise en charge** : valoriser le temps et la complexité de prise en charge dans les soins de ville, les structures sanitaires et médico-sociales ; rendre transparent et homogène sur le territoire le panier de soins des établissements médico-sociaux. • **Assurer un pilotage efficient de la santé de ces populations à tous les niveaux** : mettre en place un observatoire de la santé et de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ; fournir annuellement au Parlement des indicateurs relatifs à l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et en situation de précarité.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Dans le cadre du débat parlementaire, APF France handicap avait réussi à faire introduire dans le PLFSS 2018, un amendement relatif à cette question de l'accès aux soins. **Ce rapport complet reprend certaines de nos propositions et de celles du CNCPH dont certaines font l'objet de mesures annoncées**. Il s'agit notamment d'une **meilleure couverture santé complémentaire** (concrétisée via la fusion ACS CMU-C sous réserve des modalités de mise en œuvre), d'une **articulation rénovée entre les soins pris en charge dans le secteur médico-social et les soins de ville** (annonces CIH), la **révision de la LPRR** (liste de produits et prestations remboursement - annonces CIH). Nous y avons aussi défendu la question du **financement des transports sanitaires**.
Pour en savoir plus ☞	▪ Rapport Denormandie - Cornu Pauchet : [cliquez ici] ▪ Contribution APF France handicap : [cliquez ici] ▪ Contribution CNCPH : [cliquez ici]

Transports sanitaires et médico-sociaux	**La réforme du financement des transports, dite de l'article 80 de la LFSS 2017, prévoit de confier aux seuls établissements de santé la responsabilité du financement des dépenses de transports inter et intra établissements**. Si le principe général est simple – tout transport d'un patient déjà hospitalisé n'est plus facturable à l'Assurance maladie mais pris en charge par l'établissement prescripteur – la mise en œuvre s'avère complexe (choix des transporteurs, organisation administrative, financement…). Le décret d'application est en outre venu ajouter dans le périmètre de cette mesure le financement des transports pour permissions de sortie lors des hospitalisations longues, sujet très important pour les personnes en situation de handicap. Enfin, le rapport sur l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de handicap (voir ci-dessus) appelle, d'une part, à **clarifier le financement des transports sanitaires** ; d'autre part, à **reconnaître les transport des personnes à mobilité réduite comme transports sanitaires** et **prendre en charge leur utilisation pour l'accès aux soins communs**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Suite à des témoignages multiples sur leurs réseaux respectifs, APF France handicap, AFM téléthon et France Assos Santé ont saisies conjointement Mmes Buzyn et Cluzel et ont **obtenu qu'une instruction vienne préciser que les permissions de sortie sont à la charge des établissements de santé** et qui appelle les ARS à la plus grande vigilance. APF France handicap a été auditionnée par la Cour des comptes qui mène des travaux relatifs à l'efficience des transports sanitaires et médico-sociaux : nous avons pu notamment pointer la **complexité des modalités de financement**, les **refus de prise en charge** alors que les transports ont déjà été effectués, la **complexité de l'organisation du marché** du transport sanitaire et la **qualité très variable du service rendu**. L'occasion également de pointer les difficultés du transport médico-social, l'évolution nécessaire au regard de la transition inclusive et sa difficile articulation avec le secteur sanitaire.
Pour en savoir plus ☞	▪ Courrier des associations à Mmes Buzyn et Cluzel : [cliquez ici] ▪ Réponse de Mme Buzyn au courrier des associations : [cliquez ici] ▪ Note d'information aux DG ARS relative à la mise en œuvre de la réforme du financement des transports pour patients : [cliquez ici]

SCOLARISATION

Ensemble pour l'école inclusive *Lancement de la concertation (octobre 2018)*	Le 22 octobre 2018, le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées ont lancé la **concertation "Ensemble pour une École Inclusive"**, devant le Conseil national consultatif des personnes en situation de handicap (CNCPH). **Cette concertation s'appuiera sur trois axes majeurs** : - les attendus des familles et des associations pour une **scolarisation de qualité** ; - **un métier d'accompagnant** des élèves en situation de handicap (AESH) attractif avec des perspectives d'avenir ; - **la mise en œuvre des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés**. **Une restitution collective sera présentée le 11 février 2019**, à l'occasion de l'anniversaire de la loi de 2005. **Les travaux ont officiellement débuté** il y a quelques jours avec une première réunion du CNCPH le 22 novembre. Le 5 décembre 2018, le ministre de l'Éducation Nationale a présenté en Conseil des ministres le projet de loi « Pour une école en toute confiance ».
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Dès son lancement, APF France handicap a salué cette concertation à laquelle **les associations seront parties prenantes. À noter que cette consultation a été présentée devant le CNCPH**, ce qui est rare. **Les sujets sont majeurs et nos attendus particulièrement importants**. Nous considérons que malgré une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap, **nous ne pouvons pas encore parler « d'école inclusive »** : trop souvent, c'est encore à l'élève en situation de handicap de s'adapter à l'école. **Nous marquons également une vigilance toute particulière à la mise en œuvre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés.** Si ce dispositif nous semble intéressant pour une meilleure gestion de proximité des accompagnants, il ne faudra pas que se généralise un accompagnement mutualisé des élèves, alors que certains ont de réels besoins d'accompagnants individualisés.
Pour en savoir plus ☞	• Présentation de la concertation « Ensemble, pour l'école en toute confiance : [cliquez ici] • Ecole inclusive : état des lieux, réflexions et recommandations du CNCPH : [cliquez ici]

Dernière minute
20 propositions pour l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs
Le vendredi 14 décembre 2018, la Mission Nationale Accueils de Loisirs & Handicap a remis son rapport à Sophie CLUZEL, et à Jacques TOUBON, Défenseur des droits, en présence de Madame Isabelle SANCERNI, Présidente de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de Madame Sylviane GIAMPINO, Présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age.
Pour le lire le rapport : [cliquez ici]

Projet de loi « Pour une école en toute confiance » *Présentation en Conseil des ministres du 5 décembre 2018*	Le ministre de l'Éducation nationale a présenté le 5 décembre dernier en Conseil des ministres le projet de loi « **Pour une école en toute confiance** ». Ce projet de loi a plusieurs objectifs et notamment : garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves, abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, la formation des enseignants, simplifier le système éducatif…
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Très impliqués dans la concertation « Ensemble, pour une école inclusive » (voir ci-dessus), nous ferons les liens entre ces travaux et ce projet de loi, afin d'y faire inscrire certaines conclusions dans un cadre législatif. L'abaissement de l'âge à l'instruction obligatoire à trois ans va dans le bon sens. Le **Défenseur des droits, dans son dernier rapport sur les droits de l'enfant, indiquait que les enfants en situation de handicap de moins de six ans sont très peu pris en charge.**
Pour en savoir plus ☞	• Projet de loi « Pour une école en toute confiance » : [cliquez ici]

EMPLOI

Concertation sur la rénovation de l'offre de service d'accompagnement à l'emploi *Lancement de chantiers au 1er semestre 2019*	Après la première séquence de concertation sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) au 1er semestre 2018 (conclusions de ces travaux reprises dans les lois « avenir professionnel » et PACTE, des décrets seront présentés en 2019). Une 2ème séquence de concertation s'est ouverte depuis l'été sur la rénovation de l'offre de service d'accompagnement à l'emploi des personnes en situation de handicap. Un séminaire a eu lieu fin septembre réunissant des acteurs de terrain. Une seconde réunion de concertation a eu lieu le 07 décembre. 5 chantiers vont être conduits au 1er semestre 2019 : - territorialisation ; - accompagnement des parcours ; - formation / apprentissage ; - engagement des entreprises ; - portail d'informations. Les groupes de travail vont se réunir au 1er trimestre 2019 pour une mise en œuvre rapide.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP APF France handicap est très présente dans ces concertations (une des quatre associations) aux côtés des partenaires sociaux. En lien avec les autres représentants associatifs, nous avons pu établir une contribution commune à l'automne, elle est complétée d'une contribution travaillée avec le CNCPH (nous sommes rapporteur de la commission emploi). Deux acteurs d'APF France handicap étaient présents au séminaire de septembre (un adhérent d'Ile de France et une professionnelle de Nouvelle Aquitaine).
Pour en savoir plus ☞	▪ Contribution inter-associative : [cliquez ici]

Mission d'information sur le handicap dans la fonction publique *Lancement des travaux*	La commission des lois du Sénat a créé en son sein une mission d'information relative au handicap dans la fonction publique. Cette mission a débuté ses travaux courant octobre à travers plusieurs auditions dont celle du CNCPCH. Les rapporteurs sont les sénateurs Catherine Di Folco (App. Les Républicains - Rhône) et Didier Marie (Socialiste et républicain - Seine-Maritime), co-rapporteurs de la commission des lois. ▪ La mission d'information mènera ses auditions d'ici le 1er trimestre 2019 et se déplacera sur le terrain pour **échanger avec les personnes en situation de handicap et les employeurs publics et recueillir leurs attentes et leurs propositions**. Ces travaux pourraient aboutir à une proposition de loi
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a été auditionnée** le 28 novembre 2018. Une note est en cours de rédaction pour être communiquée fin décembre à la mission parlementaire.
Pour en savoir plus ☞	▪ Mission d'information relative au handicap dans la fonction publique, site du Sénat : [cliquez ici]

JUSTICE

Projet de loi justice 2018 - 2022 *Débat parlementaire automne 2018*	Présenté au Conseil des ministres en avril 2018, **ce projet de loi a été adopté au Sénat et est en cours d'examen à l'Assemblée nationale.** **Ce projet de loi comprend plusieurs volets** : la simplification des procédures civiles et pénales, les peines de prison, le renforcement de l'efficacité de l'organisation judiciaire et l'adaptation du fonctionnement des juridictions. Ce projet de loi a également inscrit le principe de droit de vote pour les majeurs protégés (décision du CIH 2018) : voir article 8 ter.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Nous avons été auditionnés à plusieurs reprises** par le Ministère de la Justice et par la Garde des Sceaux elle-même qui semble attentive aux sujets relatifs au handicap. **Dans le cadre des travaux du groupe initiative prison, nous avons transmis aux parlementaires des propositions d'amendements** notamment sur les conditions de détention des personnes en situation de handicap.
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation du projet de loi : [cliquez ici] ▪ Propositions amendements APF France handicap / prisons : [cliquez ici]

VIE ASSOCIATIVE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans la deuxième quinzaine de novembre, le **Gouvernement a présenté plusieurs orientations relatives à la vie associative, à l'économie sociale et solidaire (ESS), au service national universel.**

Entre mesures déjà engagées, effets d'annonces, ou financements non précisés et attente de précisions dans leur mise en œuvre, il est encore difficile de se prononcer sur l'ensemble des mesures annoncées.

- **Vie associative : la feuille de route du Gouvernement.**

Le secrétaire d'État Gabriel Attal a présenté le jeudi 29 novembre 2018 la feuille de route gouvernementale pour le développement de la vie associative autour de trois axes : un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations, valoriser et reconnaître l'engagement individuel, le développement associatif. **Pour en savoir plus** ☞ : [cliquez ici]

- **Économie sociale et solidaire : le pacte de croissance**

François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire et Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'ESS ont présenté le 29 novembre 2018 le Pacte de croissance de l'Économie Sociale et Solidaire.
Ce Pacte se décline en trois axes, dont de nombreuses mesures concernent les associations : libérer les énergies des entreprises de l'ESS, renforcer l'influence et le pouvoir d'agir de l'ESS, placer l'ESS au cœur de l'agenda international. **Pour en savoir plus** ☞ : [cliquez ici]

- **Service national universel**

Suite à la concertation, le secrétaire d'État Gabriel Attal a présenté le 19 novembre le rapport de synthèse de cette concertation et les premières orientations du Gouvernement. **Pour en savoir plus** ☞ : [cliquez ici]

GILETS JAUNES ET HANDICAP

Des personnes en situation de handicap participent aux rassemblements des gilets jaunes. Faire Face a réalisé un reportage sur ces personnes : [cliquez ici]
Dès le 5 mai dernier, **APF France handicap exprimait - dans une tribune inter-associative - le sentiment de ne plus être reconnu comme un interlocuteur naturel et productif du Gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques.** Voir la tribune : [cliquez ici)
Dans le cadre du collectif Alerte, nous avons communiqué le 7 décembre dernier **un état des lieux et une analyse sur le pouvoir d'achat des Français.**
De plus une lettre ouverte au Premier Ministre cosignée par le président d'Alerte et les responsables du collectif des associations unies contre le mallogement a été rendue publique pour que les plus pauvres ne soient pas les oubliés des mouvements actuels.Voir la communication du collectif Alerte : [cliquez ici]
Enfin, suite aux annonces du Président de la République, nous avons diffusé un communiqué de presse : [cliquez ici].

Conseil **Français**
des personnes Handicapées
Pour les questions **Européennes**

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.
Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici]
Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

Guide pratique sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

À l'occasion de la journée internationale pour les droits des personnes handicapées du 3 décembre 2018 et à l'approche de l'examen de la France par le Comité des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et le CFHE viennent de publier ce guide : [cliquer ici]

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Décembre 2018		
20 décembre	Journée Internationale de la Solidarité Humaine	
21 décembre	Adoption définitive du PLF 2019	Parlement
Courant décembre	Lancement du Grand débat national (déc / mars)	
Janvier 2019		
Janvier / mars	Débat sur projet de loi sur les mobilités	Parlement
Février 2019		
11 février	Anniversaire de la loi handicap du 11 février 2005	
11 février	Annonces suite à la concertation sur l'école inclusive	Gouvernement
Courant février	Propositions suite à la concertation « Grand âge et autonomie »	Gouvernement
Mars 2019		
8 mars	Journée internationale des femmes	
11 au 17 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	

☞ ***Vous pouvez suivre en permanence cette actualité et nos mobilisations sur***
- le site APF France handicap (rubrique actualités) : [cliquez ici]
- le site de Faire Face : [cliquez ici]

☞ *Prenez connaissance des **avis du CNCPH sur le site du Gouvernement** [cliquez ici]*

☞ ***Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [cliquez ici]***

☞ *Si vous ne pouvez pas **accéder à des liens, contacter** **siege-secretariat.ddapi@apf.asso.fr***